



**COMITE SYNDICAL DU
12 FEVRIER 2013
Mairie de Mimizan**

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Christine	DUMEN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Catherine	CABANTOUS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémi	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Eric	SOULES	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Thierry	RAMEAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Christiane	DESCOURS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs

Etaient Excusés :

Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Guy	DUCOURNAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Yves	GUEDO	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	VAN HEESWYCK	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Maxime	VITIELLO	Communauté de communes des Grands Lacs

Ordre du jour :

1. Vote du Budget primitif 2013
2. Modification statutaire : intégration de la commune de Mézos
3. Adhésion ADACL : convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SCOT, Observatoire économie et habitat
4. Points divers :
 - Délibération sur l'appel à cotisation
 - Adhésion Fédération Nationale des SCOT
 - Information sur le lancement de la consultation

1. Vote du Budget primitif 2013

Madame la Présidente présente le projet de Budget Primitif 2013. Il ne comprend qu'une section de fonctionnement dont le montant s'élève à 98 553 € en dépenses et en recettes. Ce budget permettra d'engager l'élaboration du SCOT : il comprend à cet égard une dépense de 37 500 € représentant un acompte de 15 % du cout global de l'étude évalué à 250 K€ TTC. Deux subventions sont inscrites au regard de cette dépense :

- Une subvention de 40 000 € du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie soit le premier tiers de la dotation obtenue dans le cadre de l'appel à projet national « Scot ruraux »,
- Une subvention de 22 500 €, soit la première moitié de la dotation régionale inscrite au titre du Contrat de Pays.

Les moyens d'ingénierie sont prévus:

- d'une part, dans le cadre de la convention de mise à disposition de service signée avec le Pays Landes Nature Côte d'Argent, pour un montant de 21 843 €,
- d'autre part, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à prévoir avec l'Agence Départementale d'Aide au Collectivités Locales pour un montant de 10 000 €, inscrit à l'article 6281.

Outre la mission AMO de l'ADACL, l'article 6281 « services extérieurs » prévoit également :

- l'adhésion à l'Agence Landaise pour l'Informatique, dans la perspective du lancement dématérialisé de la consultation prévue au Code des Marchés Publics pour un montant de 1000 €
- l'adhésion aux observatoires « foncier » et « économie territoriale » de l'ADACL, qui fourniront les indicateurs statistiques et cartographiques du SCOT, pour un montant de 21 000 €
- L'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT pour un montant de 500 €.

L'ADACL n'ayant pas encore formalisé de projet de convention d'adhésion relative aux observatoires « foncier » et « économie territoriale », Madame la Présidente propose de procéder à deux appels à cotisation :

- Le premier calculé sans le coût supposé d'adhésion aux observatoires
- Le solde, calculé après confirmation du coût d'adhésion dans la future convention.

Le projet de budget se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Chapitre 11 : Charges à caractère général		75 710			
c/617	Etudes	37 500	c/7471	Etat MEDDE	40 000
c/6184	formation ADACL	1 000		1/3 de 120 000 €	-
c/6225	indemnités au comptable	270	c/7472	subv° Région	22 500
c/6237	actions com	4 000		1/2 de 45 000 €	
c/6281	service extérieur ALPI ADACL	32 940			
Chapitre 12 : PERSONNEL INGENIERIE		21 843			
c/6218	Personnel extérieur au service				
	Mise à disposition Pays	21 843			
66 : Charge financière, ligne de trésorerie		800			
			c/7474	Cotisations	35 853
			002	excédent reporté	-
TOTAL		98 353	TOTAL		98 353

Montant des cotisations 2013 :

	Population DGF du territoire	% population DGF	COTISATION 2013	cotisation n°1 sans les observatoires	solde après adhésion observatoires
CCGL	33 482	66,9	23 981	9 935	14 046
CCM MEZOS	16 575	33,1	11 872	4 918	6 954
TOTAL	50 057	100,0	35 853	14 853	21 000

Sur proposition de la Présidente, Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé pour l'exercice 2013

2- Modification statutaire : intégration de la commune de Mézos

Madame la présidente rappelle que la commune de Mézos a intégré la Communauté de Communes de Mimizan au 1^{er} janvier 2013. Il convient d'adapter les statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Born pour tenir compte de cette évolution. Le comité syndical adopte à l'unanimité les modifications suivantes :

- Le nombre total de délégués passe de 18 à 19.
- Le nombre de délégués de la Communauté de Commune de Mimizan passe de 7 à 8.

Les nouveaux statuts seront notifiés aux deux communautés de Communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer à ce sujet. Il appartiendra à la Communauté de Mimizan de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

3- Adhésion ADACL : convention Assistance à Maîtrise d’Ouvrage SCOT, Observatoire économie et habitat

Madame la présidente indique que plusieurs prestations de l’ADACL intéressent le Syndicat Mixte SCOT du BORN :

○ La formation :

Les 9 et 15 novembre derniers, les élus du comité syndical ont déjà pu bénéficier de la formation au sujet des enjeux liés à la mise en œuvre du SCOT. Le service « formation des élus » de l’ADACL pourra être mobilisé tout au long de la procédure.

○ La mission d’Assistance à Maîtrise d’ouvrage pour la conduite du SCOT :

Cette mission couvre plusieurs aspects :

- La phase préalable jusqu’ à la passation du marché d’étude : préparation de la consultation, aide à la définition des modalités de concertation
- La phase d’élaboration du SCOT : accompagnement à chaque étape de la procédure (Diagnostic, PADD, Documents d’Orientations), aides au contrôle juridique et à la rédaction des délibérations, organisation des réunions de concertation, de l’enquête publique

Cette mission comprend également les deux aspects suivants une aide à la formalisation des avis du Comité Syndical en tant que personne publique associée ou consultée en matière de procédure d’urbanisme (élaboration ou révision de PLU), ainsi que dans le cadre de l’article L 122-2 du Code de l’Urbanisme (ouverture à l’urbanisation de zones AU ou N).

Une première note de cadrage a été transmise par l’ADACL. Un ajustement est nécessaire pour chiffrer le cout de cette prestation. Un montant de 10 000 € est inscrit au Budget Primitif.

○ Les observatoires « Foncier et habitat » et « Economie territoriale » :

Le volet dédié au foncier et à l’habitat consiste :

- à repérer et appréhender l’évolution et l’intensité des dynamiques foncières locales ;
- à analyser les évolutions démographiques dans le contexte de forte croissance
- à suivre les modes de productions de l’habitat et les modes de vies d’une part, les marchés immobiliers locaux d’autre part ; cette connaissance de l’offre et des besoins de logements contribuant à orienter les politiques locales de l’habitat.

La composante « Economie territoriale », plus récente, vise à mieux appréhender les acteurs économiques, notamment à partir des bases fiscales des entreprises, ainsi que leurs conditions d’accueil. Pour ce faire, l’Observatoire est assisté d’un économiste expert fiscaliste qui le conseille dans :

- l’observation fiscale des entreprises ;
- l’analyse des entreprises et des filières économiques.

Les adhésions sont aujourd'hui du ressort des communautés de communes. Leur niveau d'engagement vis-à-vis des deux observatoires s'établit comme suit :

en gras les adhésions en cours ou prévues

tarifs d'adhésion aux observatoires ADACL	Total	CCM	CCGL
Observatoire Habitat et foncier	13 000	6 000	7 000
Observatoire économique et fiscal	20 000	9 000	11 000
Total	33 000	15 000	18 000

L'adhésion via le SM Scot impliquerait d'uniformiser le niveau d'engagement auprès des deux observatoires. L'intérêt serait double :

- accéder à des données stratégiques, à ce jour inexploitées, à l'heure où les communautés de communes doivent engager ou poursuivre des politiques de planification urbaine anticipatrice dans un contexte de forte poussée démographique.
- Mutualiser les couts d'adhésion et les rendre moins onéreux

L'adhésion séparée de chacune des deux communautés de communes aux deux observatoires représenterait un cout cumulé de 33 000 €. L'adhésion via le SM SCOT représenterait un avantage substantiel puisque le tarif pour un EPCI supérieur à 30 000 habitants s'élève à 21 000 €, montant inscrit au budget primitif. L'ADACL n'a toutefois pas formalisé de convention confirmant l'éventail de ses prestations et le cout s'y rapportant.

Le sujet sera donc de nouveau aborder en comité syndical. Dans l'attente des projets de conventions relatives à la mission AMO ainsi qu'aux observatoires, Madame la Présidente propose donc d'adhérer à l'ADACL.

Le comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales dont l'objet est d'assurer une assistance d'ordre technique, juridique ou financier
- d'approuver les statuts de l'ADACL.

4- Points divers :

- o Délibération sur l'appel à cotisation :

Avec l'accord du trésorier, comptable public de la structure, Madame la Présidente propose au comité syndical de l'autoriser à procéder dans le cadre l'exercice budgétaire annuel à un premier appel à cotisations en amont du vote du budget primitif, soit dès le 1^{er} janvier de l'année de l'exercice. Les montants de cotisation appelés ne pourront toutefois pas excéder les montants de cotisations prélevées l'année N-1. Après le vote du budget primitif de l'année N, un second appel à cotisations viendrait régulariser la situation et serait calculé sur la base de la différence entre les montants de cotisation de l'année N et ceux appelés avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter cette proposition qui sera donc effective dès l'année budgétaire 2014.

○ Adhésion Fédération Nationale des SCOT

Madame la Présidente indique que les missions poursuivies par la Fédération Nationale des SCoT sont de plusieurs ordres :

- **Relayer les attentes des maîtres d'ouvrage de SCoT au niveau national** et assurer un portage politique des enjeux et attentes liés aux SCoT grâce à l'implication forte des élus (un porte parole : Michel HEINRICH et un CA composé de 20 élus) et gérer les partenariats (avec la DGALN, le CERTU, l'APFP, ETD, entre autres).

- **Constituer une plateforme d'échanges** et de capitalisation d'expériences sur différents thèmes (méthode d'élaboration et mise en oeuvre, conduite de projet, concertation, administration des structures, thématiques particulières...) en adéquation avec la variété des besoins des structures porteuses de SCoT.

- **Etre disponible et réactif sur le terrain** grâce aux 8 référents territoriaux par grands secteurs géographiques, qui relayent l'information sur les travaux du Club et en assurent l'animation, au travers, notamment, de l'organisation de conférences ou de groupes de travail sur des thèmes à enjeux.

- **Assurer une veille juridique** pour l'ensemble des adhérents et préparer des contributions sur les textes législatifs en projet.

- **Coordonner le travail sur les Rencontres nationales des SCoT**, en choisissant chaque année collégialement la structure porteuse de SCoT qui les accueillera et en accompagnant techniquement l'organisation des rencontres (identification et construction du programme, recherche d'intervenants...).

Les Rencontres Nationales SCOT 2013 auront lieu en Aquitaine fin juin et seront co-organisées par les deux SCOT Libourne et Bergerac.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adhérer à la fédération Nationale des SCOT. Le cout de l'adhésion s'élève à 500 €.

○ Information sur le lancement de la consultation

Madame la Présidente informe le Comité Syndical sur le la consultation qui doit être lancée pour sélectionner le bureau d'études chargé d'élaborer le SCOT et sur ses prochaines étapes :

- Publication de l'Avis d'Appel à Concurrence (Appel d'Offre Restreint) : 15 février
- Remise des candidatures : fin mars (premier délai de 37 j)
- Sélection de six candidatures par la Commission d'Appel d'Offres : avril
- Relance des six candidats par lettre de consultation : début mai
- Remise des offres : mi mai (deuxième délai de 40 j)
- Sélection du candidat par la CAO puis validation par le comité syndical : courant juin
- Signature de l'acte d'engagement et démarrage de la mission : 1^{er} juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

La Présidente,



Virginie PELTIER